



Commission de Discipline

Réunion du 20 décembre 2018 - PV N°16

PRESENTS : Mme PIGEON Huguette (secrétaire de séance) - MM. DELOL Bernard (Président) - MERLINGEAS Christian - MANOURY Patrick - ANDRIEUX Paul - AUTIERE Hervé - TAIPA José - BIGOT Pierre - PINOTTI Pascal - BRIEU Denis

EXCUSE : M. MARTIN Jean-Bernard

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

Avertissement : 78

3^{ème} avertissement - 1 match de suspension : 6

1 match de suspension : 1

2 matchs de suspension : 1

3 matchs de suspension : 2

4 matchs de suspension : 1

5 matchs de suspension : 1

6 matchs de suspension : 1

7 matchs de suspension : 2

Suspendu jusqu'à comparution devant la commission : 2

Match N°21157373 D4 Elite poule F E. TOCANE CELLES 2 / TSMB 2 du 16/12/2018

Convocation pour audition devant la commission le jeudi 27/12/2018 à 20h00.

Match N°21093950 U15 Coupe Futsal BELLE ET DRONNE / LIMENS JSA du 15/12/2018

Convocation pour audition devant la commission le jeudi 27/12/2018 à 19h00

ATTENTION : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,
Bernard DELOL

La Secrétaire de séance,
Huguette PIGEON



Commission de Discipline

Réunion du 20 décembre 2018 - PV N°16

| Compétition | Qualité | Club sanctionné | Date match | Motif | Sanction |
|-------------------------------|-----------|-----------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Coupe Dordogne Futsal Seniors | Joueur | U.S. ANNESSE ET BEAULIEU | 17/12/2018 | Faute Grossiere | 3 Matchs De Suspension Ferme |
| Départemental 4 Promotion | Joueur | SECTION A. CHAMPAGNACOISE | 16/12/2018 | Comportement antisportif (FMI) | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Départemental 2 | Joueur | CONDAT F.C. | 16/12/2018 | Coup a adversaire en dehors de toute action de jeu | 7 matchs de suspension ferme |
| Départemental 2 | Joueur | CONDAT F.C. | 16/12/2018 | Coup a adversaire en dehors de toute action de jeu | 7 matchs de suspension ferme |
| Départemental 3 | Joueur | J.S. DOUZILLACOISE | 16/12/2018 | Comportement antisportif (FMI) | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Départemental 3 | Joueur | U.S. JUMILHACOISE | 16/12/2018 | Comportement antisportif (FMI) | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Départemental 3 | Joueur | MONTPON MENESPLET F. C. | 16/12/2018 | Récidive d'avertissements | 1 Match De Suspension Ferme |
| Coupe Futsal U15 District | Dirigeant | ECOLE DE FOOTBALL BELLE ET DRONNE | 15/12/2018 | Suspicion de comportement violent envers adversaire | Suspendu jusqu'à comparution devant la commission |
| Coupe Dordogne Futsal Seniors | Joueur | PAYS D EYRAUD | 17/12/2018 | Bousculade a adversaire (agresseur) | 5 Matchs De Suspension Ferme |
| Départemental 1 | Joueur | A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON | 16/12/2018 | Comportement antisportif (FMI) | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Départemental 4 Elite | Joueur | A.S. PORTUGAISE DE SARLAT | 16/12/2018 | Crachat sur adversaire | 6 Matchs De Suspension Ferme |
| Départemental 4 Elite | Joueur | A.S. PORTUGAISE DE SARLAT | 16/12/2018 | Propos déplacés envers arbitre ou AA | 2 Matchs De Suspension Ferme |
| Départemental 2 | Joueur | U.S.ST GENIES ARCHIGNAC AUBAR | 16/12/2018 | Propos Injurieux Envers Adversaire | 4 Matchs De Suspension Ferme |
| Départemental 3 | Joueur | A. S. ST GERMAIN CHANTERAC | 16/12/2018 | Propos grossiers envers adversaire | 3 Matchs De Suspension Ferme |
| Départemental 4 Elite | Joueur | A. S. ST PIERRE DE CHIGNAC | 16/12/2018 | Comportement antisportif (FMI) | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Départemental 4 Elite | Joueur | A. S. ST PIERRE DE CHIGNAC | 16/12/2018 | Comportement antisportif (FMI) | 3eme Averti - 1 match de suspension ferme |
| Départemental 4 Elite | Joueur | U.S. TOCANE ST APRE | 16/12/2018 | suspicion d'intimidation et de menace envers arbitre pendant la rencontre et après exclusion | Suspendu jusqu'à comparution devant la commission |